

REPUBLIQUE DU CONGO Unité * Travail * Progès



MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE L'AVIATION CIVILE ET DE LA MARINE MARCHANDE

DIRECTION GÉNÉRALE DE TRANSPORT TERRESTRE

Preuve associée à la facture N°: A

/MTACMM-DGTT

PREUVE DE PAIEMENT DES FRAIS D'ETABLISSEMENT DU PERMIS DE CONDUIRE

Le Directeur Général des Transports Terrestres soussigné, certifie et atteste avoir encaissé la somme de : XX XXX FRS

Pour le compte de :

Relatif à l'établissement de son permis de conduire

En fois de quoi, ce présent certificat est établi pour servir et valoir ce que de droit.

Établi en date du 11 janvier 2023



Sadate G Bokenga